

Sur le procédé

ID Click Ultimate 55 ID Click Ultimate 70

Famille de produit/Procédé : Procédé de revêtement de sol à pose particulière à usage bâtiment

Titulaire(s) : **Société TARKETT FRANCE**

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 12 - Revêtements de sol et produits connexes

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V1	Il s'agit d'un premier Document Technique d'Application.	FAU Gilbert	RIVIERE Yann

Descripteur :

Revêtements de sols vinyles rigides manufacturés, en lames et dalles, avec une sous-couche intégrée, à assemblage par rainures et languettes, destinés à la pose libre.

Les 4 bords des lames et dalles de revêtement sont usinés pour un emboîtement : rainure (partie femelle) et languette (partie mâle), et sont composés d'un clic angulaire sur le grand côté et d'un clic à plat sur le petit côté.

Document non valide

Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé.....	4
1.1.	Avis.....	4
1.1.1.	Domaine d'emploi accepté.....	4
1.1.2.	Appréciation sur le produit.....	5
2.	Dossier Technique.....	6
2.1.	Mode de commercialisation	6
2.2.	Description.....	6
2.2.1.	Caractéristiques des composants.....	6
2.2.2.	Dispositions de conception.....	8
2.2.3.	Dispositions de mise en œuvre.....	9
2.2.4.	Mise en œuvre.....	12
2.2.5.	Traitement en fin de vie.....	13
2.2.6.	Assistance technique	13
2.2.7.	Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication	14
2.2.8.	Mise en service - Maintien en service du revêtement.....	14
2.2.9.	Entretien et réparation.....	14
2.3.	Résultats expérimentaux	14
2.4.	Références.....	15
2.4.1.	Données Environnementales.....	15
2.4.2.	Autres références	15
2.5.	Figures du Dossier Technique	16

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre 2 « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

1.1. Avis

1.1.1. Domaine d'emploi accepté

1.1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine.

1.1.1.2. Ouvrages visés

Revêtements de sols destinés à l'emploi, dans les conditions de mise en œuvre précisées ci-après, dans les locaux et sur les supports définis ci-après.

1.1.1.3. Locaux

Locaux intérieurs relevant du classement UPEC des locaux et dont le classement est au plus :

ID Click Ultimate 55 :

- U3 P3 E1/2 * C2 sur supports à base de liants hydrauliques neufs (y compris plancher chauffant) tels que définis au § 1.2.1.4.1 et existants non revêtus ou remis à nu tels que définis au § 1.2.1.4.2 ci-après ;
- U3 P3 E1 C2 sur chape fluide à base de sulfate de calcium neuve telle que définie au § 1.2.1.4.3 et existante remise à nu telle que définie au § 1.2.1.4.4 ci-après ;
- U3 P3 E1 C2 sur supports en bois ou en panneaux à base de bois neufs tels que définis au § 1.2.1.4.5 et existants non revêtus ou remis à nu tels que définis au § 1.2.1.4.6 ci-après ;
- U3 P3 E1/2 * C2 sur revêtements existants tels que définis au § 1.2.1.4.7 ci-après.

ID Click Ultimate 70 :

- U4 P3 E1/2 (*) C2 sur supports à base de liants hydrauliques neufs (y compris plancher chauffant) tels que définis au § 1.2.1.4.1 et existants non revêtus ou remis à nu tels que définis au § 1.2.1.4.2 ci-après ;
- U4 P3 E1 C2 sur chape fluide à base de sulfate de calcium neuve telle que définie au § 1.2.1.4.3 et existante remise à nu telle que définie au § 1.2.1.4.4 ci-après ;
- U4 P3 E1 C2 sur supports en bois ou en panneaux à base de bois neufs tels que définis au § 1.2.1.4.5 et existants non revêtus ou remis à nu tels que définis au § 1.2.1.4.6 ci-après ;
- U4 P3 E1/2 * C2 sur revêtements existants tels que définis au § 1.2.1.4.7 ci-après.

* E2 : Arasement en rives et calfatage périphérique et pénétrations (voir article 2.2.4.8.2.)

1.1.1.4. Supports

1.1.1.4.1. Supports à base de liant hydraulique neufs (y compris plancher chauffant)

Les supports visés sont tous les supports décrits dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au § 6.1, y compris les planchers chauffants conformes aux normes NF DTU 65.14, à l'exclusion des planchers chauffants rafraîchissants (planchers réversibles) et NF P 52-302 (DTU 65.7).

1.1.1.4.2. Supports à base de liants hydrauliques existants non revêtus ou remis à nu

Les supports admissibles sont ceux décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 du § 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

1.1.1.4.3. Chape fluide à base de sulfate de calcium neuve

Les chapes fluides à base de sulfate de calcium visées sont celles faisant l'objet d'un Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou conformément aux "Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium".

1.1.1.4.4. Chape fluide à base de sulfate de calcium existante remise à nu

Les supports admissibles sont ceux décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 du § 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

1.1.1.4.5. Supports neufs ou existants non revêtus ou remis à nu en bois ou en panneaux à base de bois

Les supports visés sont les planchers en bois ou en panneaux à base de bois visés par la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au § 6.2.1.

1.1.1.4.6. Supports existants non revêtus ou remis à nu en bois ou en panneaux à base de bois

Les supports admissibles sont ceux décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 du § 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

1.1.1.4.7. Revêtements existants :

Ce sont ceux tels que définis au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 du § 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

En outre, sont également visés :

- Ancien revêtement de sol coulé en résine adhérent ;
- Ancien linoléum compacts (uniquement dans les locaux E1) ;
- Anciens revêtements résilients caoutchoucs compacts et vinyles compacts (homogènes ou hétérogènes) collés en plein (hors linoléum), y compris dalles semi-flexible amiante ;
- Parquets cloués exécutés conformément à la norme NF DTU 51.1 ;

La pose sur planchers surélevés est exclue.

1.1.2. Appréciation sur le produit**Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi****Réaction au feu**

Le revêtement de sol ID Click Ultimate 55 fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu du laboratoire du CSTB N° RA19-0021 en date du 14 février 2019 selon la norme EN 13501-1, avec un classement Bfl-s1, valable en pose libre ou en pose collée sur tout panneau dérivé du bois de masse volumique ≥ 510 kg/m³ ou sur tout support de masse volumique ≥ 1350 kg/m³ classé A2-s1,d0 ou A1 et d'épaisseur ≥ 6 mm ;

Les revêtements de sol ID Click Ultimate 55 et ID Click Ultimate 70 font l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu du laboratoire Instytut Techniki Budowlanej n0 02422.2/19/Z00NZP -ENG en date du 08/07/20219, selon la norme EN 13501-1 avec un classement Bfl-s1, valable sur tout panneau dérivé du bois ou support classé A1 ou A2.

Acoustique :

Le revêtement de sol ID Click Ultimate 70 fait l'objet d'un essai de type avec une efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc $\Delta L_w = 19$ dB selon la norme EN ISO 717-2 (Rapport d'essais du CSTB n° AC22-09289 du 14 Mars 2022).

Impact environnemental

Les revêtements de sol ID Click Ultimate 55 et ID Click Ultimate 70 ne disposent d'aucune déclaration environnementale (DE) et ne peuvent donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi du produit.

Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Les composants du système font l'objet de Fiches de Données de Sécurité (FDS) individuelles disponibles auprès du titulaire et qui portent sur la présence éventuelle de substances dangereuses et sur les phases de risque et les consignes de sécurité associées. L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ces composants (ou procédé) sur les dangers éventuels liés à leur mise en œuvre et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

Durabilité

Les classements présentés dans le domaine d'emploi ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité d'au moins dix ans. Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux », e-Cahier du CSTB en vigueur.

Les méthodes préconisées pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1. Mode de commercialisation

Titulaire : Société TARKETT FRANCE

Internet : www.tarkett.fr

Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, les revêtements ID Click Ultimate 55 et ID Click Ultimate 70 font l'objet d'une déclaration des performances (DdP) établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041. Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

Identification

La dénomination commerciale exclusive, le type, le coloris, la longueur ou format et le numéro de lot figurent sur les emballages.

2.2. Description

2.2.1. Caractéristiques des composants

2.2.1.1. Revêtements

Revêtements de sols vinyles rigides, en lames et dalles, avec sous-couche acoustique intégrée fabriqués par calandrage et extrusion.

Ils comprennent :

- Un traitement de surface PUR Ultimate ;
- Une couche d'usure transparente ;
- Un film décoratif imprimé haute définition ;
- Une âme centrale rigide / technologie RCC (Rigid Composite Core) ;
- Un envers mousse (Technologie Soundblock) ;
- Un système d'emboîtement sur les 4 côtés ;

Les 4 bords des éléments, dalles et lames, sont chanfreinés.

Aspect

La surface est grainée en fonction du dessin et a un aspect semi-brillant.

Les 4 bords des éléments dalles ou lames sont chanfreinés.

Coloris et dessins

La gamme actuelle comprend 21 dessins et coloris ID Click Ultimate 55 et ID Click Ultimate 70 (d'autres pourront être ajoutés).

Éléments

Lames ID Click Ultimate 55 : 20,05 x 120,00 cm, livrées en carton de 5 lames (1,20 m²)

Ou : 24,30 x 150,00 cm, livrées en carton de 3 lames (1,09 m²)

Dalles ID Click Ultimate 55 : 48,00 x 96,00 cm livrées en carton de 3 dalles (1,38 m²)

Ou : 48,00 x 48,00 cm, livrées en carton de 5 dalles (1,15 m²)

Ou : 48,00 x 96,00 cm, livrées en carton de 3 dalles (1,38 m²)

Ou : 24,30 x 48,60 cm, livrées en carton de 11 dalles (1,30 m²)

Lames ID Click Ultimate 70 : 20,05 x 120,00 cm, livrées en carton de 5 lames (1,20 m²)

Ou : 24,30 x 150,00 cm, livrées en carton de 3 lames (1,09 m²)

Dalles ID Click Ultimate 70 : 48,00 x 96,00 cm livrées en carton de 3 dalles (1,38 m²)

Ou : 48,00 x 48,00 cm, livrées en carton de 5 dalles (1,15 m²)

Ou : 48,00 x 96,00 cm, livrées en carton de 3 dalles (1,38 m²)

Ou : 24,30 x 48,60 cm, livrées en carton de 11 dalles (1,30 m²)

Caractéristiques géométriques et pondérales :

Caractéristiques générales	Méthodes d'essais	ID Click Ultimate 55/ ID Click Ultimate 70	
Format dalles ID Click Ultimate 55 et ID Click Ultimate 70 (cm)	NF EN ISO 24342 (EN 426)	48,00 x 96,00 Ou 48,00 x 48,00 Ou 24,30 x 48,60	1,38 m ² - 3 dalles / boîte 1,15 m ² - 5 dalles / boîte 1,30 m ² - 11 dalles / boîte
Format (cm) lames ID Click Ultimate 55 et ID Click Ultimate 70	NF EN ISO 24342 (EN 426)	20,05 x 120,00 ou 24,30 x 150,00	1,20 m ² - 5 lames / boîte 1,09 m ² - 3 lames / boîte
Épaisseur totale (mm) / ID Click Ultimate 55	NF EN ISO 24346 (EN 428)	6,50 (+0,18 / -0,15)	
Épaisseur totale (mm) / ID Click Ultimate 70	NF EN ISO 24346 (EN 428)	6,50 (+0,18 / -0,15)	
Masse surfacique totale (g/m ²) / ID Click Ultimate 55	NF EN ISO 23997 (EN 430)	11400 (+13 % / -10 %)	
Masse surfacique totale (g/m ²) / ID Click Ultimate 70	NF EN ISO 23997 (EN 430)	11300 (+13 % / -10 %)	
Épaisseur couche d'usure (mm) / ID Click Ultimate 55		0,55 (+13 % / -10 %)	
Épaisseur couche d'usure (mm) / ID Click Ultimate 70	NF EN ISO 24340 (EN 429)	0,70 (+13 % / -10 %)	
Teneur en liant de la couche d'usure	NF EN ISO 10582	Type I	
Groupe d'abrasion	NF EN 660-2	T	

Tableau 1 : Caractéristiques géométriques et pondérales ID Click Ultimate 55/ ID Click Ultimate 70

Caractéristique d'identification et d'aptitude à l'emploi :

Caractéristiques	Méthodes d'essais	ID Click Ultimate 55
Stabilité dimensionnelle à la chaleur (%) (valeur moyenne mesurée)	NF EN ISO 23999	≤0.15 %
Solidité des couleurs à la lumière	EN ISO 105-B02	≥ 6
Résistance thermique calculée (m ² K/W) ¹	NF EN ISO 10456	0,05 (apte au sol chauffant)

Caractéristiques mécaniques

Résistance en flexion	ISO 14125 adaptée ²	Module (MPa) ≥ 520 Contrainte à la rupture (MPa) ≥ 17 Déformation à la rupture (%) ≤ 13
Poinçonnement rémanent à 150 min (mm)	NF EN ISO 24343-1 (EN 433)	< 0,10
Action du déplacement simulé d'un pied de meuble	EN 424	Aucun désordre
Test de chaise à roulettes	EN 425	Aucun désordre

¹ : Pour information

² : Protocole interne fabricant

Tableau 2 : Autres caractéristiques d'identification et d'aptitude ID Click Ultimate 55

Caractéristiques	Méthodes d'essais	ID Click Ultimate 70
Stabilité dimensionnelle à la chaleur (%) (valeur moyenne mesurée)	NF EN ISO 23999	≤ 0.15 %
Efficacité acoustique (dB)	NF EN ISO 717-2	19
Solidité des couleurs à la lumière	EN ISO 105-B02	≥ 6
Résistance thermique calculée (m ² K/W) ¹	NF EN ISO 10456	0,05 (apte au sol chauffant)
Caractéristiques mécaniques		
Résistance en flexion	ISO 14125 adaptée ²	Module (MPa) ≥ 1500 Contrainte à la rupture (MPa) ≥ 17 Déformation à la rupture (%) ≤ 4
Poinçonnement rémanent à 150 min (mm)	NF EN ISO 24343-1 (EN 433)	< 0,10
Action du déplacement simulé d'un pied de meuble	EN 424	Aucun désordre
Test de chaise à roulettes	EN 425	Aucun désordre
¹ : Pour information		
² : Protocole interne fabricant		

Tableau 3 : Autres caractéristiques d'identification et d'aptitude ID Click Ultimate 70

2.2.1.2. Produits associés :

Dans les locaux classés E2, un calfatage est effectué avec un mastic MS -polymère ou mastic polyuréthane (exemple : mastic MS-polymères BOSTIK MSP 107).

2.2.2. Dispositions de conception

2.2.2.1. Classement UPEC du local

La détermination du classement UPEC du local incombe au maître d'ouvrage ou son représentant, le maître d'œuvre (cf. « Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux » en vigueur).

Le maître d'œuvre doit s'assurer de la conformité au domaine d'emploi accepté décrit au § 1.2.1 de l'Avis du Groupe Spécialisé.

2.2.2.2. Support ou revêtement existant

Il est de la responsabilité du Maître d'œuvre d'informer l'entreprise de la nature du support.

La pose sur revêtement existant n'est admise que dans le cas d'une seule couche d'ancien revêtement ; dans le cas contraire, les revêtements existants devront être déposés.

Dans le cas d'un ancien revêtement existant, le maître d'œuvre doit aussi faire réaliser une étude préalable de reconnaissance du sol existant pour déterminer, a minima, la planéité, les zones de l'ancien sol à conserver ou à déposer, de repérer les fissures et les joints de fractionnement qui doivent être traités, de déterminer la nature du support.

Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.2.2.3. Support humide ou susceptible d'être exposé à des reprises ou remontées d'humidité

Il appartient au maître d'œuvre de préciser les supports humides ou exposés à des reprises ou remontées d'humidité.

Lorsque le support est susceptible d'être exposé à des remontées d'humidité qu'il soit revêtu ou non d'un carrelage, des précautions pour assurer la protection de l'ouvrage contre les remontées d'humidité doivent être prises conformément au § 5.3.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 à l'exclusion d'une sous-couche d'interposition.

Dans le cas d'un ancien dallage sur terre-plein revêtu ou non de carrelage, une étude préalable permettra de vérifier la présence ou non d'un ouvrage d'interposition ou d'un procédé barrière assurant la protection contre les remontées d'humidité.

En cas de doute ou bien dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée.

La protection devra être prévue dans les Documents particuliers du marché (DPM).

2.2.2.4. Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé

Le titulaire de l'Avis Technique doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire agréé permettant d'apprécier le classement de réaction au feu possible sur ancien revêtement.

Le Maître d'œuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu du système à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

2.2.2.5. Température ambiante et température du support

Le Maître d'œuvre doit s'assurer que les dispositions sont prises pour assurer :

- Une température minimale de + 12°C pour le support au moment de la pose ;
- Une température minimale de l'atmosphère ambiante comprise entre 12°C et 30°C, pour le stockage et la mise en œuvre du revêtement.

Lorsque les conditions du chantier le nécessitent, il appartient au Maître d'ouvrage de prévoir et mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer le respect de cette exigence.

2.2.2.6. Traitement des joints de dilatation

Le choix de la solution retenue devra être déterminé par le Maître d'œuvre. La société TARKETT est tenue d'apporter son assistance technique au maître d'œuvre.

2.2.2.7. Traitement des joints de fractionnement

Dans le cas de l'utilisation d'un profilé de recouvrement du joint de fractionnement, le choix du profilé appartient au Maître d'œuvre.

2.2.2.8. Résistance thermique

Sur plancher chauffant, les anciens revêtements admis ne pourront être conservés que si la résistance thermique cumulée des complexes ID Click Ultimate 55 et ID Click Ultimate 70 posés libre sur l'ancien revêtement sont inférieures à 0.15 m².K/W et, dans le cas d'une ancienne résine ou d'un ancien sol PVC, si l'épaisseur de l'ancien revêtement est inférieure à 3 mm.

Le calcul de la résistance thermique cumulée devra tenir compte de la résistance thermique des revêtements ID Click Ultimate 55 et ID Click Ultimate 70, de la résistance thermique de l'ancien revêtement et, enfin, de celle de la lame d'air induite par la pose libre qui est estimée de façon conventionnelle à 0,02 m². K/W.

2.2.3. Dispositions de mise en œuvre

2.2.3.1. Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol

Ce sont celles définies dans la Partie 2 de la norme NF DTU 53.12.

En outre, dans le cas particulier des travaux sur dalles amiantées, il appartient à l'entreprise de revêtement de sol de respecter la réglementation en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

Le traitement du joint de dilatation comme indiqué ci-après est à la charge de l'entreprise.

2.2.3.2. Conditions préalables à la pose

Les lames / dalles sont stockées horizontalement sur une surface plane et propre et à une température comprise entre +12°C et +30°C.

La température minimale pour effectuer la pose doit être \geq à +12 °C pour le support.

2.2.3.3. Réception du revêtement

Vérifier la référence du revêtement pour s'assurer que le produit est du type, de la couleur et de l'épaisseur commandés.

Mélanger les dalles de plusieurs cartons provenant d'un même lot lors de la pose afin d'éviter des écarts de coloris et d'assemblage.

2.2.3.4. Traçage des axes et calepinage des surfaces

Le calepinage est effectué par l'entreprise de pose en tenant compte des contraintes liées à chaque chantier, en respectant les principes suivants :

- L'orientation des lames : dans le sens de la lumière ou sens de circulation ;
- Chaque pièce du local est considérée séparément : utiliser un seul bain par pièce ;
- Mélanger les lames ou dalles de plusieurs paquets ;
- La largeur des lames ou dalles doit être supérieure à une 1/2 lame sur les murs principaux ;
- Le recouvrement des joints des formats lames et rectangulaires (décalage des joints de tête entre 2 rangées de lames adjacentes) doit être supérieur à 30 cm ;
- Les formats dalles, pose en coupe de pierre uniquement ;
- Les coupes sur la longueur doivent être supérieures à 30 cm pour les lames et 20 cm pour les dalles.

2.2.3.5. Fractionnement des surfaces

Le revêtement doit être fractionné pour des surfaces supérieures à 100 m² et pour des longueurs et largeurs cumulées de lames / dalles supérieures à 10 ml, avec l'utilisation de profilés de fractionnement adaptés. Le joint de fractionnement est traité par un profilé en aluminium à visser réf. 1451 011 de la société Tarkett.

Pour les pièces extrêmement étroites et longues, ou d'une surface supérieure à 100 m², l'utilisation de profilés de fractionnement adaptés est nécessaire. Les couloirs étroits (< 2 m) seront également fractionnés à minima tous les 10 ml.

Lors de l'installation de plinthes, de profilés de jonction ou de profilés pour extrémités, il faut s'assurer de ne jamais fixer ces éléments sur le revêtement.

Aucun percement ne doit être réalisé à travers le revêtement pour fixer des éléments au support, tels que buttoirs de portes, barres de seuil, rails de placards coulissants, afin de ne pas solidariser ces éléments au support à travers le revêtement.

2.2.3.6. Exigences relatives aux supports et préparation des supports

2.2.3.6.1. Supports neufs et préparation des supports

2.2.3.6.1.1. Supports neufs à base de liants hydrauliques

Exigences relatives aux supports :

Les exigences relatives aux supports sont celles décrites à l'article 6.1.5 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, modifiées et complétées comme suit :

- Planéité : < 5 mm sous une règle de 2 m et 1 mm sous un réglelet de 20 cm.

Les travaux préparatoires :

Ce sont ceux décrits au § 9.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Lorsque les tolérances de planéité du support ne sont pas respectées, un enduit de sol sera réalisé suivant l'article 9.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.2.3.6.1.2. Chapes fluides à base de sulfate de calcium

Exigences relatives aux supports

Ce sont celles prescrites par le Document Technique d'Application de la chape pour la pose d'un revêtement de sol PVC collé.

Travaux préparatoires

Les prescriptions du § 2.2.3.6.1.1 du présent document s'appliquent.

Conformément au e-cahier du CSTB n°3578_V4, sur la chape durcie, l'applicateur doit procéder à l'élimination de la pellicule de surface (sauf spécification particulière précisée dans le Document Technique d'Application de la chape).

2.2.3.6.1.3. Supports neufs en bois ou panneaux à base de bois

Exigences relatives aux supports

Ce sont celles décrites au § 6.2.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Travaux préparatoires

Lorsque les exigences relatives au support ne permettent pas une pose directe du revêtement, la réalisation d'un enduit de sol certifié QB, appliqué avec le primaire adapté et compatible pour les supports bois, et au moins classé P3 est requise ; il est mis en œuvre conformément au § 6.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.2.3.7. Supports existants :

2.2.3.7.1. Anciens supports à base de liants hydrauliques non revêtus ou remis à nu

Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément au NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies dans le Tableau 6 du NF DTU 53.12 P1-1-1.

Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué aux § 9.2.1 et 9.2.1.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et complété par les dispositions décrites définies au § 2.2.3.6.1.1 du présent Dossier Technique.

2.2.3.7.2. Chape fluide à base de sulfate de calcium existante remise à nu

Exigences relatives aux supports

Ce sont celles décrites dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué dans le § 9.2.1.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.2.3.7.3. Anciens supports à base de bois ou en panneaux à base de bois

Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1 -1-1.

Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué au § 9.2.1.2 de la norme DTU 53.12 P1 -1-1.

2.2.3.7.4. Supports revêtus de carrelage ou assimilés

Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1 -1-1 au Tableau 5 et à son annexe D. Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1 -1-1.

En outre la pose directe est possible si :

- Désaffleurements entre carreaux < 1 mm ;
- Les joints entre carreaux ont une largeur ≤ 5 mm ;

Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué au § 9.2.2 de la norme DTU 53.12 P1 -1-1.

L'étude préalable de l'état du revêtement existant indiquera s'il faut appliquer un enduit de sol sur la totalité de la surface ou uniquement sur les joints entre carreaux.

Dans le cas contraire, il conviendra d'appliquer sur la zone concernée un enduit de sol certifié QB (et son primaire associé) adapté visant une mise en œuvre sur carrelage.

2.2.3.7.5. Ancienne peinture de sol

Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1 -1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1 -1-1.

Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué à l'article 9.2.4 de la norme DTU 53.12 P1 -1-1.

2.2.3.7.6. Dalles semi-flexibles vinyle non-amiantées

Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1 -1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1 -1-1.

Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué à l'article 9.2.3 de la norme DTU 53.12 P1 -1-1.

2.2.3.7.7. Dalles semi-flexibles vinyle amiante

Exigences relatives aux supports

La reconnaissance est réalisée conformément au Cahier 3635_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation » et les conditions de conservation de l'ancien dalles semi-flexibles vinyle-amiante doivent être respectées.

Travaux préparatoires

Dans le cas de dalles semi-flexibles et produits associés contenant de l'amiante, les travaux devront être réalisés conformément aux dispositions réglementaires en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante.

Le support est préparé comme indiqué dans le CPT e-cahier du CSTB 3635_V2 à l'exception de la préparation mécanique par ponçage ou de l'application d'un enduit qui sont exclues dans ce cas. Les dalles décollées non abîmées sont à nouveau collées et les parties manquantes ou déposées sont rebouchées avec un enduit de dressage avec primaire adapté. Le sol est ensuite dépoussiéré par une aspiration soignée et lessivé puis rincé soigneusement si nécessaire.

2.2.3.7.8. Parquet cloué sur lambourdes, Panneaux CTBH/CTBX, Panneaux OSB existant ou remis à nu

Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément au NF DTU 53.12 P1 -1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies dans le Tableau 6 du NF DTU 53.12 P1 -1-1.

Pour la pose directe, un traitement préalable par rebouchage et ponçage est nécessaire au-delà des limites ci-après :

- Désaffleurements entre panneaux < 1 mm ;
- Les joints entre panneaux de largeur < 3 mm ;

Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué dans le § 9.2.1.2 du NF DTU 53.12 P1 -1-1.

Au-delà des tolérances de désaffleurements, de largeur et de profondeur de joints, un traitement préalable par rebouchage et ponçage est nécessaire.

Lorsque les exigences relatives au support ne permettent pas une pose directe du revêtement, la réalisation d'un enduit de sol QB (appliqué avec le primaire adapté et compatible pour les supports bois) et au moins classé P3 est requise. La pose sur les

parquets à lames clouées nécessite la mise en œuvre d'un enduit de sol, bénéficiant d'un certificat QB (appliqué avec le primaire adapté) visant son application en rénovation sur support bois, appliqué directement après préparation du support. Il est mis en œuvre conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.2.3.7.9. Revêtement de sols résilients PVC compacts caoutchouc compacts lisse, linoléums compacts

Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D. Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1. Cette étude préalable sur l'état du revêtement existant indiquera s'il faut conserver le sol existant avec des réparations localisées (collage des dalles non abîmées et/ou rebouchage des dalles manquantes ou déposées avec un enduit de sol adapté et son primaire associé).

Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué à l'article 9.2.5 de la norme DTU 53.12 P1-1-1.

2.2.3.7.10. Sols résines coulés

La reconnaissance est réalisée conformément au Cahier 3635_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation » et les conditions de conservation de l'ancien sol en résine doivent être respectées. Si l'étude montre que plus de 10 % de la surface à recouvrir présente des défauts (revêtement manquant, non adhérent ou abîmé) dans un même local, alors l'ensemble du revêtement sera déposé et le sol préparé conformément aux dispositions décrites à l'article 9.4 de la norme NF DTU 53.12 P1.1.1.

Dans le cas de la pose libre, la conservation est possible en présence de défauts s'ils représentent moins de 10 % de la surface de la pièce. Après préparation des zones défectueuses, la reconstitution du sol est ensuite réalisée, en fonction des épaisseurs, soit avec un enduit de dressage, soit avec un mortier de réparation de béton.

Les réparations localisées (rebouchage du revêtement manquant) seront réalisées avec un produit de même nature et de même dureté que le revêtement existant.

Dans tous les cas, l'ancien revêtement sera dépoussiéré par aspiration sur l'ensemble de la surface à réhabiliter.

2.2.4. Mise en œuvre

2.2.4.1. Découpe

La découpe en périphérie se fait par report classique.

La découpe des lames ou dalles s'effectue au cutter :

Faire un ou plusieurs passages en surface avec une lame droite puis plier pour terminer la coupe.

Découpe en arrondi :

- Un gabarit ou conformateur peut servir de copie pour la découpe ;
- Chauffer la lame au décapeur thermique avant la découpe ;
- La découpe à la scie électrique (sauteuse ou circulaire) est aussi possible, l'emploi d'une lame adaptée permet une coupe nette et propre.

2.2.4.2. Conditions d'emboîtement

Vérifier qu'il n'y a pas de bavure ou pollution dans la partie usinée avant de clipser.

Poser la première rangée de lame rainurée apparente vers soi.

Assurez-vous que les extrémités des lames sont posées les unes contre les autres, de façon à ce que le système de verrouillage vertical corresponde parfaitement et verrouillez-le en exerçant une pression à la main ou à l'aide d'un maillet souple blanc.

Pour les rangées suivantes, bien positionner la languette dans la rainure du rang déjà installé avec un angle d'environ 30° en exerçant une pression sur la rangée précédente et abaisser la lame. Assurer le bon serrage de la lame sur la rangée précédente.

La lame suivante est posée de la même façon et verrouillée comme décrit ci-dessus.

Verrouiller les extrémités entre elles en exerçant une pression pour un emboîtement parfait.

L'usage d'une cale à frapper ou tout produit de frappe lourd ou contondant est inutile et non recommandé pour ce type de produit. Elle pourrait endommager les systèmes de clipsage.

La dernière rangée est posée de la même façon après avoir réalisé les coupes en report.

2.2.4.3. Pose libre

La pose est exécutée de la façon suivante :

- Démarrer la pose dans un angle de la pièce. La pose se fait de gauche à droite, languette face à la cloison/mur.
 - Ne jamais laisser les languettes ou rainures sur les lames ou dalles en périphérie, ces dernières ne doivent pas être incluses dans la zone du jeu périphérique.
- La pose se réalise en reculant et en ayant toujours les rainures apparentes devant soi.
- Pour le format dalles, seule la méthode de pose dite en coupe de pierre est possible (décalage d'une demi-dalle entre 2 rangées adjacentes), et aux extrémités des rangées, les longueurs de lame doivent être supérieures à 20 cm.
- Pour les lames et formats rectangulaire, 2 méthodes sont possibles :

- 1ère méthode :
 - Alignement des joints toutes les 3 rangées :
 - Décaler les rangées d'un tiers de la longueur de lame.
 - Aux extrémités des rangées, les longueurs de lame doivent être supérieures à 30 cm.
- 2ème méthode : Pose à joint perdu :
 - Commencer la 2ème rangée avec la chute de la dernière lame de la rangée précédente si elle présente une dimension ≥ 30 cm et les décalages entre elles doivent être supérieurs à 30 cm.

2.2.4.4. Jeu périphérique

Le jeu périphérique doit être au moins de 6 mm en tous points, il sera rajouté 1 mm par mètre supplémentaire au-delà de 5 mètres, dans la limite de 10 mm.

En présence de baies vitrées ou puits de lumière le jeu périphérique doit être de 10 mm en tous points.

- Ce jeu doit être respecté aux abords de tous obstacles / éléments verticaux (poteaux, huisseries, etc.).
- Ne jamais laisser les languettes ou rainures sur les lames ou dalles en périphérie, ces dernières ne doivent pas être incluses dans la zone du jeu périphérique.

2.2.4.5. Traitement des joints de dilatation du support

Le joint de dilatation est traité par un profilé de recouvrement en aluminium de la société Janser mis en œuvre en surépaisseur sur le revêtement ; il est fixé sur un seul côté.

2.2.4.6. Traitement des seuils et arrêt

Il est effectué par recouvrement à l'aide d'un profilé adapté de la gamme de la société Dinac ; collé ou vissé sur le support uniquement

Attention : dans le cas d'un recouvrement de dalles amiantées, le profilé doit être adhésif afin de ne pas percer les dalles.

2.2.4.7. Raccordement aux revêtements adjacents

Il est traité par recouvrement de la jonction à l'aide d'un profilé adapté, en fonction des caractéristiques et notamment de l'épaisseur du revêtement contigu aux lames / dalles ID Click Ultimate 55 et ID Click Ultimate 70.

2.2.4.8. Traitement des découpes et jeux périphériques (rives)

2.2.4.8.1. Dans le cas d'un classement E1

Dans les locaux classés E1, le revêtement est soigneusement arasé en périphérie en ménageant le jeu périphérique préconisé à l'article 2.2.4.4.

Ce jeu peut être recouvert par une plinthe rapportée manufacturée (ex. plinthes coordonnées TARKETT) et tous profilés adaptés. Dans le cas où un mastic est appliqué pour des raisons esthétiques, celui-ci sera mis en œuvre conformément à l'article 2.2.4.8.2 ci-après.

2.2.4.8.2. Dans le cas d'un classement E2

Dans les locaux classés E2, le revêtement est arasé en périphérie en ménageant le jeu périphérique préconisé à l'article 2.2.4.4. Un calfatage est ensuite réalisé au moyen d'un mastic MS-polymère ou mastic polyuréthane (exemple : mastic MS-polymères BOSTIK MSP 107), après dépose préalable dans le jeu périphérique d'un fond de joint mousse adapté.

L'interposition du fond de joint mousse est requise notamment dans le cas de supports amiantés et la dimension de ce fond de joint mousse doit être adaptée à l'épaisseur du revêtement, pour assurer une surface d'adhérence suffisante du mastic de calfatage avec le revêtement et la paroi verticale (voir figure 5 du présent Dossier Technique).

2.2.4.9. Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'huisseries

Un jeu est ménagé au droit des huisseries, passages de tuyauteries et tous obstacles selon les dispositions de l'article 2.2.4.4. S'il ne peut pas être protégé avec des caches adaptés, celui-ci est traité au moyen de mastic MS-polymère ou mastic polyuréthane (exemple : mastic MS-polymères BOSTIK MSP 107).

Dans le jeu périphérique, un fond de joint mousse adapté à l'épaisseur du revêtement désolidarisant le calfatage du support est placé (voir figure 5 du présent Dossier Technique).

2.2.5. Traitement en fin de vie

Pas d'information apportée.

2.2.6. Assistance technique

La Société TARKETT FRANCE est en mesure d'intervenir sur demande de l'entreprise titulaire des travaux.

2.2.7. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication

La fabrication a lieu à l'usine Tarkett POLSKA Jaslo. Le site de production est certifié ISO 9001 et ISO 14001.

2.2.8. Mise en service - Maintien en service du revêtement

L'ouvrage est livré conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-3 article 10 et 11, étant précisé :

- que d'évaluation de l'aspect final du revêtement doit prendre en considération l'état du support, notamment pour la rénovation sur ancien revêtement conservé (Cf. articles 2.9.2.4. à 2.9.2.9.).
- la mise en service peut être effectuée immédiatement après la pose et après l'entretien suivant :
- balayage ou aspiration de l'ensemble des surfaces, avant un nettoyage à l'aide d'une solution neutre.
- ID Click Ultimate ne doit pas être fixé ponctuellement ni au support, ni à des meubles ou tous autres éléments fixes.

2.2.9. Entretien et réparation

2.2.9.1. Aménagement des accès extérieurs

Comme le prévoit la Norme NF DTU 53.12 P 1-1-3 Annexe A, afin de faciliter l'entretien, placer aux accès extérieurs des dispositifs efficaces en nombre et dimensions suffisantes pour limiter les apports abrasifs et les salissures (gravillons, boue,) : grille gratte-pieds et tapis essuie-pieds, aisés à dépoussiérer. Ils retiendront l'humidité, les poussières grasses et particules abrasives.

2.2.9.2. Entretien

NF DTU 53.12 P1-1-3 Annexe A complété comme suit :

Les revêtements ID Click Ultimate reçoivent un traitement de surface en usine destiné à les protéger (traitement PUR Ultimate) traitement polyuréthane photo réticulé résistant aux UV.

Il facilite l'élimination des taches, limite l'entretien journalier à un simple balayage humide avec détergent neutre et supprime l'application d'une émulsion.

Si nécessaire, un lavage est réalisé périodiquement avec un détergent neutre ou légèrement alcalin, en fonction de l'encrassement. Veiller à respecter les préconisations du fabricant des produits d'entretien (taux de dilution, méthode d'utilisation...).

Nous déconseillons l'utilisation d'abrasifs susceptibles d'altérer la qualité du traitement.

Nous recommandons l'utilisation d'une machine de Type Rotocleaner.

Eviter les piètements, roulettes en caoutchouc susceptibles de laisser des marques indélébiles par migration.

Suivant les cas, se rapporter à la notice d'entretien mise à disposition par la société Tarkett (site internet : www.tarkett.fr).

2.3. Résultats expérimentaux

Réaction au feu

Cf. Article 1.2.2 du présent Document Technique d'Application.

Acoustique

Cf. Article 1.1.2 du présent Document Technique d'Application.

Aptitude à l'emploi du revêtement et du joint

- Masse surfacique totale ;
- Épaisseur totale ;
- Épaisseur de la couche de surface ;
- Résistance au poinçonnement statique ;
- Résistance mécanique à 1 % d'allongement ;
- Pelage entre couches ;
- Dilatation thermique entre 12°C et 38°C ;
- Stabilité dimensionnelle et incurvation à la chaleur ;
- Résistance mécanique de l'assemblage des lames/dalles ;
- Comportement sous la chaise à roulettes ;
- Résistance verticale du clipsage (sens longueur et sens largeur des lames) ;
- Résistance horizontale du clipsage (sens longueur et sens largeur des lames) ;
- Force de clipsage (sens longueur et sens largeur) ;
- Flexion 3 points ;
- Essai fonctionnel de stabilité dimensionnelle sur maquette de grande dimension du revêtement posé, avec exposition à des cycles répétés de variation de température ambiante entre 10°C et 40 °C ;
- Essai fonctionnel de stabilité dimensionnelle sur revêtement posé, après exposition à des cycles répétés de variation de température de surface entre 20°C et 50 °C ;
 - (Rapport d'essai du CSTB n° DSR-RES-22-09774 du 30/03/2022)

- Comportement sous l'action d'une chaise à roulettes avec vérification du système d'assemblage après essai concernant le revêtement de sol résilient ID CLICK ULTIMATE 55 ;
- (Rapport d'essai du CSTB n° DSR-RES-21-00424/1 du 14/06/2021).
- Comportement sous l'action d'une chaise à roulettes concernant le revêtement de sol résilient ID CLICK ULTIMATE 70 ;
 - (Rapport d'essais n° DSR-RES-21-00424/2 du 14/06/2021).
- Résistance aux chocs à la bille de grand diamètre et à la bille de petite diamètre concernant le revêtement de sol résilient ID Click Ultimate 55 ;
 - (Rapport d'essais n° DSR-P-22-11902/1 du 06/07/2022).
- Résistance aux chocs à la bille de grand diamètre et à la bille de petite diamètre concernant le revêtement de sol résilient ID Click Ultimate 70 ;
 - (Rapport d'essais n° DSR-P-22-11902/2 du 06/07/2022).
- Résultats d'essais de flexion 3 points concernant les revêtements ID CLICK ULTIMATE 55 et ID CLICK ULTIMATE 70 suivants la norme ISO 14125 adaptée.

2.4. Références

2.4.1. Données Environnementales¹

Les revêtements de sol ID Click Ultimate 55 et ID Click Ultimate 70 ne font pas l'objet d'une Déclaration Environnementale (DE). Il ne peut donc revendiquer aucune performance environnementale particulière.

2.4.2. Autres références

Fabrication industrielle depuis :

- 2019 pour le revêtement ID Click Ultimate 55 ;
- 2019 pour le revêtement ID Click Ultimate 70.

Surfaces réalisées en France depuis 2019 :

- ID Click Ultimate 55[≈] 60 000 m² ;
- ID Click Ultimate 70 [≈] 20 000 m².

¹ Non examinées par le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet A vis.

2.5. Figures du Dossier Technique

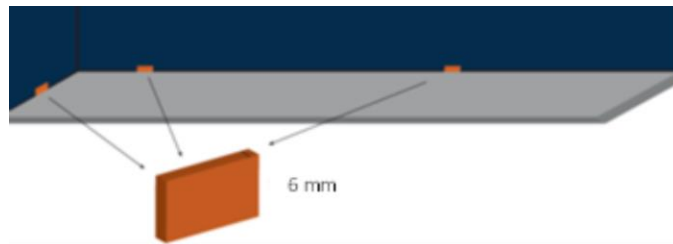


Figure-1- jeu périphérique au minimum 6 mm en tous points. Rajouter 1 mm par mètre supplémentaire au-delà des 5 m dans la limite de 10 mm.

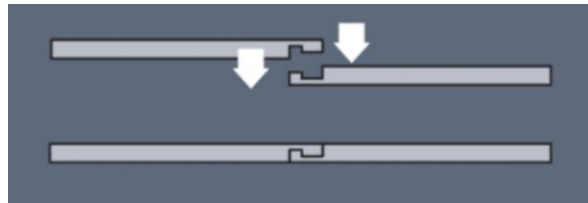


Figure-2-petit côté : clic à plat

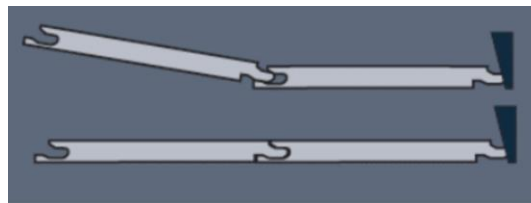


Figure-3- grand côté : clic angulaire

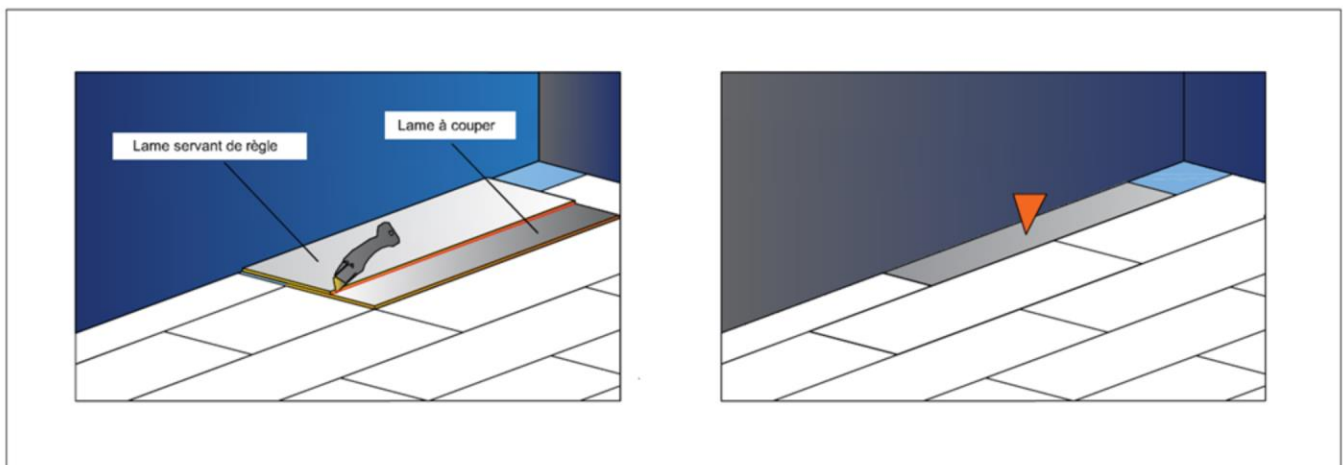


Figure-4- découpe en périphérie par report

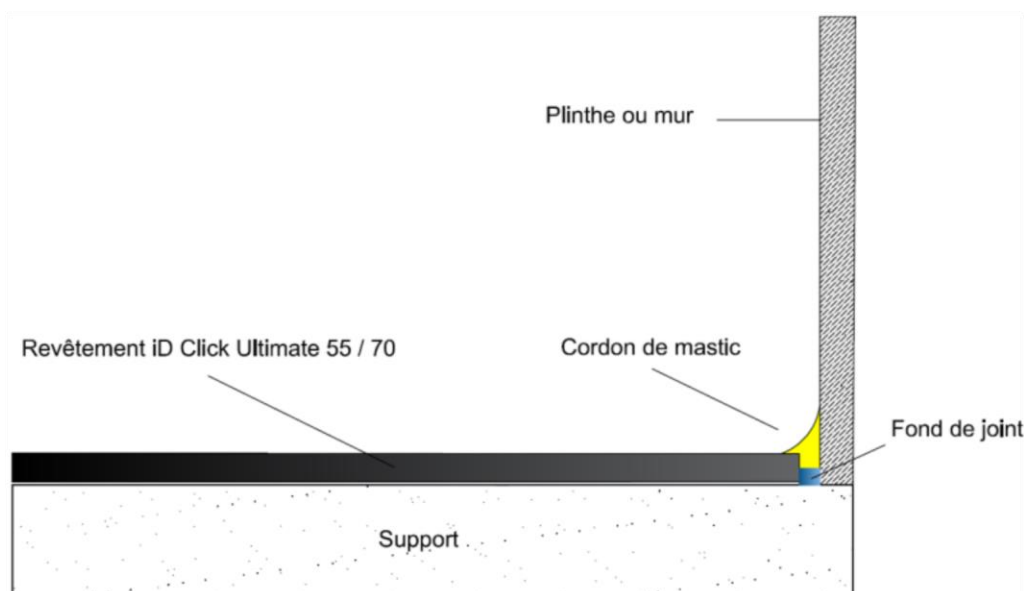


Figure-5- fond de joint et mastic

Document non valide